



Le roi s'en mêle... (1741 -1760)

Albert Tessier, M.S.R.C.

Number 13, 1948

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080135ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080135ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tessier, A. (1948). Le roi s'en mêle... (1741 -1760). *Les Cahiers des Dix*, (13), 63-83. <https://doi.org/10.7202/1080135ar>

Le roi s'en mêle . . .

(1741 - 1760)

Par l'abbé **ALBERT TESSIER, M.S.R.C.**

Après les efforts individuels de Poulin de Francheville (1729-32) et ceux de la Compagnie des Forges Saint-Maurice (1732-36), la société métallurgique Cugnet et Cie (1736) avait déployé une activité audacieuse pour mettre en marche la première grande industrie fondée en Amérique du Nord. L'entreprise avait trop d'envergure; les nouveaux promoteurs durent baisser pavillon.

L'écroulement de la firme Cugnet et Cie ne prit personne par surprise. Trop de signes laissaient prévoir le fiasco imminent : les divisions entre directeurs, les défauts de l'équipement, l'incompétence des ouvriers, les échecs successifs des maîtres-forgerons. Hocquart gardait confiance dans l'entreprise mais sa clairvoyance lui interdisait des illusions sur les chances de succès de ses protégés. Même en France on avait pressenti la déconfiture prochaine de la Compagnie Cugnet, malgré les rapports camouflés et désespérément optimistes des officiels canadiens. Le 12 mai 1741, le ministre avait écrit à Hocquart lui demandant d'étudier les mesures à prendre advenant des complications brusquées.

La faillite finale se produisit à l'automne, peu avant les derniers départs des vaisseaux du Roi. Du 9 au 14 octobre 1741, les sociétaires démissionnèrent l'un après l'autre. Ils couvrirent leur retraite d'une avalanche de mémoires justificatifs. Le mois d'octobre 1741 marque probablement le record de production épistolaire de la Colonie ! Cugnet, pour sa part, avait rédigé un document élaboré quelques jours avant sa résignation. Cette pièce importante, datée du 4 octobre, reprend l'histoire des Forges depuis son origine et expose en détail

tout ce qui s'est accompli de bien . . . et de mal. D'après lui, les erreurs, les bévues, les faux-pas, proviennent tous de l'incompétence, de l'imprévoyance, du manque d'autorité et de la fatuité incurable du sieur Olivier de Vezin. Ce spécialiste envoyé de France comme un sauveur n'a rien compris, rien prévu, rien réglé. Après une expertise minutieuse, il avait annoncé que la construction des fourneaux, barrages, forges, etc., coûterait au maximum 36,000 livres; 300,000 livres y ont passé et il en faudrait encore 100,000 pour mettre l'usine à sa perfection. Olivier avait estimé les frais annuels à 60,000 livres; ils ont toujours dépassé 90,000; en 1738, il avait promis 300,000 livres de fonte; le fourneau n'en donna que 14,000 livres! Et la série des accusations continue, implacable et inépuisable, noircissant des douzaines et des douzaines de pages. Deux autres associés, Gamelin et Taschereau, y allèrent aussi d'un plaidoyer défensif, beaucoup plus condensé, mais visiblement inspiré par le chef Cugnet. Celui-ci revint à la charge, le 17 octobre. La faillite se trouvait consommée, et le flot des doléances reprit à un rythme accru. Sur plus de cent pages, l'industriel malheureux multiplie les appels, les supplications, les protestations d'innocence et les demandes de secours.

Au milieu de ce tourbillon affolant, Hocquart conserve son calme. Le coup est dur pour son prestige. Loin d'appuyer ou de défendre son collègue en responsabilités administratives, le gouverneur Beauharnois rejette la faute sur lui et il l'accuse même d'avoir des intérêts personnels dans les Forges Saint-Maurice. Crânement, au lieu de renier ses attitudes antérieures, l'intendant maintient ses positions et réaffirme sa confiance dans l'entreprise.

Le 20 octobre, à la suite des associés démissionnaires, mais avec plus de sérénité et d'objectivité, Hocquart rédige un mémoire très élaboré dans lequel il expose son point de vue. Il analyse les causes principales des faillites successives. Quelques-unes sont indépendantes des hommes, dues aux conditions du pays, du climat et du terrain; on ne peut sur ce point blâmer les directeurs ni les ouvriers. Mais le mal vient aussi de l'incompétence et de la mauvaise volonté du per-

sonnel. Cependant, malgré toutes les lacunes et toutes les erreurs, l'entreprise aurait dû s'affermir et progresser, mais le manque continu d'argent a sans cesse paralysé son développement. Une fois en état de produire, les Forges se révéleront une industrie payante.

L'intendant n'admet pas qu'on puisse songer un moment à laisser tomber une oeuvre si précieuse pour le pays. L'échec encaissé ne doit pas effrayer le roi. Surtout qu'il ne se laisse pas influencer par les objections des armateurs du Royaume : « il y va d'un intérêt si modique que je ne crois pas qu'il mérite attention ». Une double solution s'offre au roi : favoriser la formation d'une autre compagnie privée, soit canadienne, soit française, ou se résigner à la Régie d'Etat. L'intendant incline en faveur de la Régie d'Etat. Il faudra y venir un jour ou l'autre; vaut autant se lancer tout de suite et y aller à fond.

Mais on devra tenir compte des leçons du passé. Hocquart énumère les erreurs dont il faudra se garder. Il insiste en particulier sur l'abandon de la coutume suivie jusque-là de payer les ouvriers en marchandises. Le commerce doit être séparé de la régie, car l'expérience démontre que les salaires augmentent d'un quart ou d'un cinquième partout où on paie les ouvriers en marchandises.

Sur ce point, Hocquart se range du côté d'Olivier de Vezein. Celui-ci avait accusé Cugnet et ses amis de négliger les forges au profit de leur commerce et il condamnait la pratique pernicieuse imposée par ses collègues de tenir des magasins de vivres, de boissons et de marchandises.

Son argumentation mérite d'être rappelée; elle éclaire quelques aspects de la vie privée de l'époque : « D'un autre côté, écrivait Olivier de Vezein dans un de ses nombreux et vigoureux contre-plaidoyers, ces vins et eaux-de-vie excitent les débauches, car tel qui boit ne boirait pas si on ne lui donnait point à crédit dans ces magasins ». D'autre part, les vivres « leur semblent ne rien coûter à prendre, car tel qui se contenterait de manger simplement de la soupe à son dîner en achetant les vivres avec son argent, mange aujourd'hui, sa femme et toute sa famille, chacun leur demi-livre de lard ou une livre de boeuf

par jour (. . .) Tel qui s'habille d'un beau cadix ne s'habillerait que de mazamet ou d'autres étoffes encore meilleur marché si on leur faisait point d'avance et qu'ils fussent obligés d'acheter leur marchandise l'argent à la main (. . .) Ces ouvriers menant une vie différente de celle qui convient à leur état et s'habillant avec luxe se jettent dans une dépense que le salaire de leur métier ne leur permet point, par conséquent s'endettent envers leurs maîtres ce qui les dégoûte du travail et leur fait quitter lorsqu'ils s'aperçoivent des temps où ils sont le plus nécessaires à ces forges . . . Et ils disent effrontément qu'ils ne peuvent ni ne veulent travailler au même prix, qu'il faut augmenter leurs gages ou qu'ils iront travailler ailleurs ». D'où on peut conclure que même à cette époque reculée les grèves ouvrières n'étaient pas inconnues !

Cugnet et ses alliés répondaient en accusant Olivier de Vezin de faire le jeu des commerçants trifluviens : « Les marchands des Trois-Rivières, ripostaient-ils, n'ont rien négligé pour inspirer à tous les ouvriers de ne prendre aucune marchandise à Saint-Maurice et les persuader que nous ne voulions plus les payer en argent. . . Ils avaient grand intérêt de semer ces discours pour se conserver le commerce de Saint-Maurice qu'ils avaient regardé comme le commencement de leur fortune . . . »

Qui avait raison ? Olivier de Vezin sans doute, car l'intendant, habituellement d'accord avec le groupe Cugnet, s'en sépare sur ce point. « Il faudra à l'avenir, recommande Hocquart, payer les hommes tous les quinze jours et leur laisser la liberté de se pourvoir où et comme bon leur semblera ». On pourra aussi réaliser une économie annuelle de 3,000 livres en cessant d'assurer la table et l'entretien à certains employés supérieurs, quitte à augmenter raisonnablement leur salaire.

Les mémoires des directeurs et de l'intendant partirent par les derniers vaisseaux de la saison. La réponse ne viendrait qu'après plusieurs mois, car les bureaux prendraient des semaines avant de se débrouiller dans le fouillis des paperasses confuses et contradictoires.

D'ailleurs, l'hiver coupait toutes communications avec la mère-patrie, de novembre à mai.

Hocquart ne pouvait, dans l'intervalle, abandonner à elle-même la population des Forges et laisser les usines complètement inactives. Il envoya le sieur Estèbe sur place comme son subdélégué. Ses instructions, datées du 28 octobre 1741, précisent l'attitude à prendre : « Il n'est question dans cette régie provisionnelle que d'entretenir les ouvriers en consommant les apprêts qui sont faits. Il n'y en a pas une grande quantité; cependant à tout événement il doit faire faire le remplacement des apprêts consommés, de manière qu'au printemps prochain, aux premiers ordres que nous recevrons, il y ait à peu près la même quantité d'apprêts qu'il s'en trouve aujourd'hui, autrement ce serait s'exposer à une longue interruption peut-être d'une année entière dans les travaux des forges ».

Hocquart nommait Simonet fils maître de forges : « il est attentif et plein de bonne volonté »; le sieur Cressé resterait également pour suppléer au manque de connaissances techniques du sieur Estèbe.

Les instructions de l'intendant révèlent le souci d'éviter la répétition des erreurs passées. Estèbe s'attachera à prévenir tous les inconvénients qui ont jusqu'à présent causé les interruptions de travail. Voici l'énumération des principaux : faire mettre les chemins d'eau et les huges à l'abri des fortes gelées pendant l'hiver ; ne point manquer de castine pour le fourneau; faire amener à temps les matériaux nécessaires pour les ouvrages et parois de ce même fourneau; obtenir que les charbonniers dressent et cuisent dans les temps convenables leurs fourneaux à charbon. « Le fourneau étant actuellement en bon train, il est à propos de faire couler une quantité assez considérable d'enclumes et de marteaux pour remplacer ceux qui viendraient à casser dans les forges ».

Au chapitre des économies, Estèbe jugera lui-même des réductions qu'il sera possible d'opérer sans injustice. Mais il devra rompre avec l'habitude des consommations extraordinaires en vin et eau-de-

vie. « Le Sieur Olivier était en usage d'en distribuer aux ouvriers à toutes les occasions; c'est un abus et une dépense inutile qu'il faut retrancher. Il pourra néanmoins, si les ouvriers font bien leur devoir, leur donner de temps en temps de quoi pouvoir se réjouir ».

Le problème ouvrier sévissait durement aux Forges si on en juge par les allusions fréquentes aux mutineries, à la mauvaise volonté, aux écarts de conduite, de ce petit groupe d'hommes importés de France. Hocquart donne des directions fermes à cet égard : « L'article important est de les entretenir dans une exacte subordination; il parviendra à la rétablir en leur rendant justice et ne leur passant aucune faute essentielle; mais un moyen plus efficace c'est le parti que nous avons pris de faire payer ces ouvriers en argent tous les quinze jours. Nous lui remettons des fonds en monnaie de carte suffisante pour cela. Il sait la difficulté qu'il y a pour avoir de cette monnaie; il n'est pas nécessaire de lui recommander de la ménager ».

L'ancienne compagnie laissait des arrérages de salaires s'élevant à 16,000 livres environ. Désireux de traiter tout le monde avec justice, Hocquart avertit Estèbe de remettre de l'argent aux malheureux qui ne pourraient attendre.

Les instructions de l'intendant fixent ensuite les détails de contrôle. Estèbe recevait l'ordre de « rendre compte une fois par semaine de tout ce qui se sera fait et passé d'intéressant ».

A la fin de ses directives Hocquart insiste de nouveau sur la discipline à maintenir : « Les désordres que l'ivrognerie des forgerons peut occasionner demandent d'être prévenus. Le sieur Estèbe fera punir par des amendes et même par la prison ceux qui en seront les auteurs et, s'il estime nécessaire de rendre quelque ordonnance à ce sujet, il rendra telle ordonnance de police qu'il jugera à propos, qu'il fera publier, afin que les délinquants n'en puissent prétendre ignorance ». Une dernière recommandation fixe les secours à donner aux familles laissées dans la misère par l'administration précédente.

Estèbe atteignit les Forges au début de novembre. Il procéda à un inventaire complet. Il convoqua les anciens directeurs, les som-

mant d'assister à l'inspection détaillée des forges et autres constructions ainsi que « des fers forgés et coulés, outils et ustensiles de forge, bois, charbon, castine, harnois et généralement de tous effets et marchandises quelconques dépendant des dites forges ou appartenant à la Société des dits intéressés étant à Saint-Maurice, aux Trois-Rivières, et partout ailleurs sans en rien excepter ni réserver ».

Estèbe avait fixé l'enquête au 6 novembre. Malgré la convocation adressée en bonne et due forme, le principal personnage, Olivier de Vezin, « ne tint compte de comparoir ni personne pour lui ». Compliant, le subdélégué attendit trois jours. Puis, comme il ne voyait rien venir, il se décida, le 9 novembre, à procéder en présence de deux seuls représentants : le sieur Gamelin, « faisant tant pour lui que pour les sieurs Cugnet et Taschereau », et « Simonet fils faisant pour le Sieur Simonet son père, aussi intéressé aux dites forges ».

Il y aurait plaisir à commenter longuement le minutieux rapport dressé par Estèbe. Rien n'est omis. On peut reconstituer avec précision tout l'ensemble des Forges Saint-Maurice, telles que les avaient laissés MM. les directeurs, après cinq années d'administration malheureuse. Les industriels d'aujourd'hui souriraient devant le petit village métallurgique qu'on avait pris cinq années à bâtir. Mais, si on tient compte des difficultés du pays sauvage et de la pénurie d'équipement pour extraire, transporter et transformer les divers matériaux, on s'incline avec admiration devant les hommes qui, presque uniquement avec leurs muscles, avaient dressé en pleine forêt un ensemble de constructions et de barrages de très grande allure.

Il nous plairait de nous attarder sur le dit rapport mais il couvre plusieurs douzaines de pages et nous devons en abrégé l'étude.

Une période de cinquante lignes, en style notarial pompeux et diffus, proclame au début que le sieur Estèbe a reçu de Hocquart et de Beauharnois la mission d'inventorier et de diriger l'établissement des Forges en attendant les instructions royales. Puis vient la description des biens, bâtisses, marchandises, etc.

La chapelle d'abord, desservie par les missionnaires récollets

des Trois-Rivières. Ce bâtiment de pièces sur pièces, latté dehors et dedans, enduit de chaux, mesurait 40 pieds de long sur 30 de large. Estèbe y trouva l'essentiel requis pour les exercices du culte : « Un tabernacle blanchi avec des filets dorés, un pavillon de toile pour couvrir le tabernacle, 4 devants d'autels, l'un en satin broché, l'autre à fleurs peintes sur toile, un autre noir et le quatrième de calimande à demi usé ». Il note aussi deux chandeliers de bois tourné et deux de cuivre doré, plus un crucifix de cuivre doré, un Christ d'ivoire sur bois, un calice d'argent neuf et deux jeux d'ornements sacerdotaux. Les fleurs artificielles sévissaient déjà, puisque la liste porte : « quatre bouquets à pots de fleurs artificielles ». Le reste n'offre rien de particulier, sauf peut-être la mention de « cinq aubes neuves de toile de Paris à dentelles » et « un enfant Jésus de cire ».

Après l'inspection de la chapelle, le sire enquêteur pénètre dans le magasin où le groupe Cugnet tenait un commerce si discuté. Je vous fais grâce de l'énumération des quelque 200 groupes d'articles différents offerts aux habitants de la petite communauté forgeronne de 1741. Je note tout simplement ceux qui me paraissent les plus révélateurs des goûts, besoins et caprices des gens d'alors.

Les tablettes du magasin général des Forges contenaient plusieurs pièces de tissus fins : 140 aunes de satin de divers dessins et couleurs : petit rayé rose, vert et blanc, jonquille et blanc rayé, canelle et blanc, grand rayé rose, vert et blanc; puis s'entassaient des pièces de petit crêpon, d'étamine d'Amiens, d'étamine jaspée, de camelot rayé, de mignonette noire, de gaze mouchetée, de camelot écarlate; les élégantes pouvaient s'offrir des bas de qualité, puisque l'inventaire signale « quatre paires de bas de soie à femme ». Et les rubans ne sont pas négligés : 120 aunes de ruban, blanc, vert, jonquille, bleu, etc. Au chapitre des frivolités ajoutons : trente-trois colliers de petites perles jaunes, douze éventails communs, onze miroirs couverts en cuir rouge, soixante-sept petites tabatières de corne, neuf paquets de corde de boyau à violon, onze jeux de cartes qui ont servi » . . .

L'utile avait heureusement sa place; 9¼ livres d'aiguilles à tri-

coter, 4 paires de cardes, 17 paires de ciseaux d'acier commun, 8250 aiguilles à coudre, 4,200 agrafes à corset; 27 fourchettes d'acier commun, 11 rasoirs à manche de corne; 82 paires de grands sabots, 62 paires de petits sabots; 1,000 petits ains à perche, 350 à truite, 19 à barbue; 2 petites lampes de fer, 700 clous à bardeaux . . . et une paire de brosses pour habits ! Plus, pour la bouche : 6,145 livres de lard marchand, 211 livres de lard en pieds et têtes, une barrique et demie de mélasse, 5878 livres de farine blutée entière, 719 minots de bled et 50 livres d'huile d'olive . . . »

Le tour de magasin terminé, Estèbe et les témoins se dirigèrent vers la Grand'Maison, juchée en belle place sur la haute berge dominant le Saint-Maurice. Construite un peu à l'écart, écrasant de sa masse le groupe des bâtisses modestes blotties sur le plateau couronnant la coulée, cette demeure majestueuse semblait totalement dépaycée dans ce décor. Bâtie en pierre solide, la maison extravagante mesurait 80 pieds de longueur, sur 52 de large et 46 de haut. Elle avait belle allure avec son long toit pointu dont les pans s'ornaient de lucarnes aux fins capuchons et se hérissaient de cinq lourdes têtes de cheminées. La tournure décevante des affaires n'avait pas permis d'aménager l'intérieur. L'inventaire n'y révèle rien d'intéressant.

Le bétail se résumait à onze chevaux de harnais en mauvais état, deux vaches et trois cochons.

Estèbe passe ensuite à l'examen du fourneau, de la moulerie, de la forge haute et de la forge basse. Malgré l'aridité des chiffres, on me pardonnera d'indiquer des énumérations de mesures pour aider l'esprit à reconstituer le visage matériel de l'usine.

D'abord, le haut-fourneau, pièce de résistance du paysage. Il donne une impression de solidité massive avec sa base maçonnée de 28 pieds en carré sur 7 pieds de haut. Là-dessus se pose une cheminée de 25 pieds sur les quatre faces et 15 pieds 4 pouces de haut, au-dessus de laquelle émerge la tête du fourneau, haute de 9½ pieds. Pour compléter le tableau, signalons des murs et des chemins d'eau servant à soutenir les terres, à supporter les divers appareils et à fournir la force

motrice à la grande roue de $30\frac{1}{2}$ pieds de diamètre qui active la soufflerie et assure le service du gros marteau. Le procès-verbal accumule les détails. Retenons quelques articles indiqués dans l'équipement du fourneau : une seringue de cuivre pour éteindre le feu; 236 livres de fonte en marmites, fers à repasser, mortiers et riats de poulie; 13 caisses ou « pagniers » à charbon; deux marteaux neufs pour forge, pesant ensemble 6,000 livres; une dame de fonte venue de France, pesant 1,300 livres; 57 guzes de fonte pesant ensemble 90,200 livres, etc . . .

L'usine n'avait pu encore produire des articles de commerce, mais s'était équipée du matériel requis : 1 moule de bois pour poêle à chauffer; 12 moules de bois avec leurs couverts de fonte pour marmites de différentes grandeurs; 5 moules de bois à chaudière; 2 à tourtière avec leur couvert, 2 à poëllons, avec leur couvert et 2 sans couvert; 1 moule de bois à écuelle, un autre à mortier, un à riat de poulie, etc . . .

Transportons-nous maintenant à la forge haute, située un peu en aval du fourneau. C'est une bâtisse de « 70 pieds de front sur 30 de large et 17 de quarré ». On l'a assise solidement sur un solage en maçonnerie de 3 pieds de haut sur deux d'épaisseur. La forge haute est desservie par un chemin d'eau de 70 pieds de long, sur $14\frac{1}{2}$ de large et $17\frac{1}{2}$ quarré. Les deux cheminées de la forge haute représentaient une structure maçonnée de 9 pieds de côté à la base sur 40 de hauteur. L'ordon du marteau formait un bâti en pierre de 14 pieds de face, 8 pieds de large et 6 de profondeur. Quatre autres bases de maçonnerie presque aussi importantes supportent les appuis du marteau et les arbres de chaufferie.

Un pont de 120 pieds de long sur 24 de large servait au transport des gueuses de fonte. Une chaussée de 130 pieds retenait l'eau nécessaire pour fournir la force motrice.

La forge basse offrait peu de différences avec celle que je viens de décrire. Elle avait été construite sur les indications de Chaussegros

de Léry pour corriger l'erreur commise par Vezin au sujet du volume d'eau.

Estèbe inventorie ensuite les hangars et les maisons des ouvriers. La plupart sont des baraques en poteaux debout et pieux de travers bousillés, recouverts de planches. Les trois plus importantes ont respectivement 68, 60 et 39 pieds de longueur et abritent chacune deux ou trois familles. Six petites baraques couvertes d'écorce servent aussi de logement. Les chevaux bénéficient d'une écurie de 154 pieds de long, séparée en huit appartements capables d'abriter six chevaux chacun.

La compagnie possédait aux Trois-Rivières un entrepôt de 80 pieds par 36, presque vide; Estèbe donne aussi la liste des réserves en bois de construction, en minerai, etc . . . ; il reste de la fonte pour travailler environ 80,000 livres de fer, assez pour occuper le personnel jusqu'au printemps.

L'enquête dura du 9 au 22 novembre. L'inquisiteur Estèbe termine sa revue par une liste d'articles emportés par Olivier de Vezin pour son usage personnel : « 4 draps de toile herbée, 5 serviettes ouvrées, 2 couvertes blanches, une selle à cheval avec bride et bridon. 2 oreilles de calèche et carriole couverts de panne rouge, un lit de plume, un traversin, un matelas et une pailleasse, plus un tour de lit de damas; un corps de calèche avec un brancard neuf; 2 empoizes de cuivre pour faire les boîtes des roues de calèche ». Le maître de forge ne voulait pas se trouver complètement « dans le chemin »!

Ensuite les experts étudièrent les comptes de la compagnie. L'établissement complet, évalué à 174,849 livres, ne couvrait même pas les 192,642 livres avancées par le roi. Et il y avait d'autres dettes se montant à 341,034 livres, y compris les 70,000 livres prises dans les caisses du Domaine par le sieur Cugnet. L'affaire n'était pas brillante !

Estèbe déploya toute la vigilance possible, mais la tâche s'avérait délicate et complexe. Son collaborateur Simonet fils, chaudement recommandé par Hocquart, répondait assez mal à sa confiance. Le 28

juin 1742, l'intendant communique sa désillusion au roi : « Il a bien changé de conduite. Dès le mois de janvier, le sieur Estèbe s'aperçut de ses infidélités; outre 1720 livres de fer qu'il a détournées secrètement des magasins de Saint-Maurice, il est grièvement soupçonné d'avoir pris 660 livres de monnaie de carte que le dit sieur Estèbe a trouvé de manque dans l'argent que je lui avais fait remettre ici. Le sieur Estèbe m'a remis une clef qu'il a trouvée dans l'armoire du dit Simonet qui ouvrait la sienne et qui a tout l'air d'une fausse clef faite avec précipitation ».

On retrouva le fer volé. Simonet fils, soumis à une enquête sérieuse, avoua le vol de 660 livres de monnaie de carte. On exigea un billet reconnaissant la dette ainsi contractée un peu cavalièrement. Un voleur de condition modeste s'en serait tiré plus mal ! Mais Simonet jouissait d'une certaine influence et surtout il était le beau-fils de demoiselle Hertel de Cournoyer. La justice se trouva soudain gênée : « . . . nous jugeâmes qu'il était plus expédient de dissimuler et de le renvoyer en France ». Hocquart prit même sur lui de payer deux mois de pension au coupable à Québec (45 livres par mois : \$9.) ainsi que les frais de retour en France, 150 livres (\$30.) remises au capitaine Gosselin.

Dans la même lettre, l'intendant renseigne le ministre sur les activités des forges : « Le fourneau a été remis au feu au commencement de mai et continue à produire 5 milliers de fonte par 24 heures. Les deux forges produisent dans le même temps 10 à 12 milliers de fer par semaine; au surplus, je m'en tiens pour cet établissement aux ordres qu'il vous a plu de me donner par votre lettre du 27 fevrier dernier ».

L'année 1742 se passa en pourparlers divers en vue d'induire quelques personnages à tenter une nouvelle organisation. Le 1er novembre, Beauharnois écrit que, moyennant la concession du privilège exclusif de la vente des métaux au Canada, on pourra probablement obtenir la formation d'une nouvelle Société. Au demeurant, tout le

monde continue de croire qu'une exploitation bien conduite donnera les résultats espérés en vain depuis 1730.

Pour régulariser une situation qui devenait agaçante, la Cour prit enfin une décision et elle décréta, le 1er mai 1743, le retour des Forges au domaine royal. C'était la consécration officielle de l'état de régie effectivement en force depuis 1741. On abandonnait les projets d'exploitation privée.

Cugnet, protégé par Hocquart, obtint des privilèges de traite qui lui permirent de se refaire une fortune. Lorsqu'il mourra, en 1752, il laissera des « biens plus que suffisants pour acquitter ses dettes envers le roi et ses créanciers, ce qui fit dire au ministre que l'entreprise des Forges n'avait pas été aussi onéreuse qu'on l'avait prétendu », écrit Noël Fauteux. Quant à l'ancienne compagnie, Sa Majesté la déchargea des 192,642 livres qu'elle devait; le roi se contentait de l'établissement qu'il avait repris.

L'atmosphère européenne et les préoccupations belliqueuses des puissances redonnaient aux Forges un regain d'intérêt. En 1744 Chaussegros de Léry soumet un projet dont Hocquart et Beauharnois se font les avocats dans une lettre du 17 octobre 1744 : « Les affûts se font très bien ici, ainsi que les ustensiles, et quant aux boulets, les essais qu'on en a fait faire aux Forges Saint-Maurice nous dispensent de vous en faire aucune demande ». Les signataires affirment ensuite que les Forges pourront fournir les canons nécessaires aux forts de la colonie ou aux vaisseaux du roi fabriqués au Canada, à condition qu'on envoie les ouvriers requis.

Entre temps, les Forges fonctionnaient bon train et l'intendant eut la joie d'écrire au ministre que les quatre premières années de la régie d'Etat (1741-1745) se soldaient par un bénéfice de 42,846 livres. Cette même année, deux nouveaux maîtres-fondeurs étaient passés au pays et, pour une fois, ils se révélèrent compétents, honnêtes et de bonne volonté. Leur venue produisit un regain d'activité qui permit d'atteindre des sommets de production jamais touchés.

Ce n'était pas trop tôt ! Les mauvais garnements envoyés jus-

que-là avaient semé surtout le désordre et la discorde, sans même compenser ces inconvénients graves par un rendement passable. Et ils continuaient d'ennuyer l'intendant et son subdélégué. Lors de la visite de Hocquart aux Forges durant l'hiver de 1744, on l'avait informé de plusieurs abus préjudiciables au roi, au bien de l'établissement et au bon ordre. Une fois de plus, il tenta de réagir. Le 12 février 1745, il édicta des règlements de police interdisant de vendre aucune boisson ou liqueur enivrante et prescrivant de réprimer les scandales ou débauches publiques. L'ordonnance prévoyait toutefois des distributions modérées de vin et d'eau-de-vie aux ouvriers et aux journaliers. On défendait de nouveau « à tous les ouvriers, fondeurs, marteleurs, chauffeurs, goujats, chartiers, charbonniers et journaliers domiciliés », de s'absenter des Forges sans permission écrite de l'un des directeurs.

L'inconduite et l'insubordination des ouvriers des Forges continueront malgré tout de sévir. Il en est question à tout moment. Un mémoire adressé au ministre suggère le recrutement d'ouvriers des Ardennes, plus dociles que ceux de Franche-Comté élevés dans une province abondante en vins et d'ailleurs naturellement indépendants et difficiles à contenir. « Les ouvriers des Ardennes ne sauront peut-être pas travailler en renardière, mais ils s'y feront en très peu de temps lorsqu'ils seront mêlés à des Comtois et que tous seront conduits par un bon maître ».

Les équipes desservant le fourneau et les deux forges n'avaient jamais donné satisfaction. Un palmarès de treize noms porte huit mentions peu honorables, où reviennent les mots : ivrogne, libertin, mutin, peu appliqué, difficile à conduire ! . . . Les cinq qui échappent à cette classification attrappent des notes d'incompétence ou d'usure physique !

Les hommes employés à la fabrication du charbon de bois ne sont guère mieux cotés ; ils sont incompétents ou paresseux. Il faudra faire venir de France quatre maîtres-charbonniers ; Saint-Jean-de-Luz peut en fournir d'excellents. On a besoin aussi d'un bon charpentier,

celui qui est aux Forges est « peu habile, paresseux, sans précaution et d'un caractère dangereux pour le talent qu'il a de former des partis parmi les ouvriers et de semer la discorde partout où il est ».

Malgré ces conditions défavorables, la production des Forges marquait un progrès continu. Au cours de l'année 1744, on coula 59 poêles à chauffer « qui ont passablement réussi pour un premier essai. Les habitants les préfèrent à ceux de Hollande pour cela seul qu'ils sont moins sujets à casser. Si nous avions un mouleur plus habile et plus sobre on réussirait dans cette manufacture, ainsi que dans celles des marmites et autres ouvrages de fonte qui donneraient plus de profit que les fers forgés. Les 4624 boulets de différents calibres ont été bien exécutés ».

En 1746, on déplore la mauvaise qualité des produits : « Nos poêles et nos marmites sont très mal faits (. . .) Il se fait un dégât prodigieux de matière, ce qui n'arriverait pas si nous avions des ouvriers entendus ». Malgré tout, les poêles imparfaits des Forges se vendaient bien, puisque l'inventaire de janvier 1746 porte qu'il n'en reste que huit en magasin sur les 197 fabriqués jusque-là. Ces poêles trouvaient preneurs au prix élevé de 100 livres, soit \$20. valeur de l'époque.

A l'automne de 1747, l'intendant Hocquart demanda son rappel. Il avait eu au moins la consolation de voir la dernière année de son règne signalée par une production record d'un million de livres pesant. A part 800,000 livres de fer en gueuses, de fer carré, de fer plat et de fer de martinet, les Forges avaient fourni 200,000 livres d'ouvrages de fonte, soit : une dizaine d'enclumes, 300 bombes à mortier, 5,500 boulets, 4 grandes chaudières à chauffer le brai, 358 marmites, 13 marteaux, 11 plaques de poêles à briques et 200 poêles à chauffer. L'intendant partit l'âme plus légère. Il pourrait enfin donner un rapport optimiste au sujet de l'entreprise qui lui avait donné tant de tracas au cours de ses 18 années d'administration canadienne.

L'activité encourageante des Forges se continua au cours de l'année 1748. Bigot, successeur d'Hocquart, fait observer cependant

que si on ne lui envoie pas d'autres ouvriers la production ne pourra se maintenir. Les beaux résultats enregistrés revenaient en grande partie aux deux excellents fondeurs envoyés en 1745; malheureusement ces hommes irremplaçables voulaient à tout prix retourner en France.

Dans un autre mémoire, Bigot résume le rendement des Forges, de novembre 1741 à janvier 1748. Durant ces sept années on avait coulé 22,118 boulets de divers calibres, 662 poêles à chauffer, 413 plaques de poêles, 3 canons d'une livre, et des marmites donnant un total de 38,000 livres pesant.

Au cours de l'année 1749, le naturaliste suédois Kalm visita les Forges Saint-Maurice. Il affirme que l'usine devrait se révéler une entreprise profitable. Avec tact, il dénonce des abus de luxe : « L'usine est sous la surveillance de beaucoup d'officiers et d'inspecteurs, qui habitent de très bonnes maisons bâties exprès pour eux ». Et, un peu plus loin, il ajoute, sans commentaires superflus, cette simple remarque suggestive : « Le personnel de l'établissement, depuis les officiers jusqu'aux domestiques, paraît vivre dans l'opulence ».

De 1741 à 1748, on avait enregistré un profit de 72,286 livres, bénéficié changé, deux ans plus tard, en un déficit de 24,940 livres, écart qui indique des opérations fortement déficitaires pour les années 1749 et 1750. L'influence de Bigot se faisait-elle déjà sentir ?

Une lettre de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, adressée au ministre le 2 septembre 1749, juge assez sévèrement l'administration des Forges : « Les Forges de Saint-Maurice sont aussi dans mon gouvernement. Je les ai vues commencer, et assez suivies jusqu'ici. La dépense en est extraordinaire. Elles sont mal gérées. Les feux en consomment les bois; la coupe s'en fait mal et les bêtes à corne qu'on y laisse en quantité rongent et perdent les bois qui repousseraient et seraient propres à faire le charbon. Il y a plusieurs maîtres; il n'en faut qu'un qui soit un directeur habile, désintéressé, de qui dépendent les ouvriers et les inspecteurs ».

Les menaces de guerre imminente poussaient les autorités à

utiliser les Forges pour la fabrication des pièces d'artillerie. Les canons coulés aux Forges n'avaient pas été jugés satisfaisants, mais on attribuait leurs défauts à l'inexpérience du personnel. La qualité du fer n'était pas en cause. Au cours de l'année 1749, François Le Mercier passa en France afin d'étudier les techniques de la fonte des canons. Il revint en 1750. Cette même année, La Jonquière monta aux Forges, où on coula 106 affûts pour l'Île Royale. Le Mercier se faisait fort, après son voyage, de couler aux Forges des canons de 8 et des calibres en dessous. En 1751, Le Mercier rapporte qu'il a fait couler 424 roues de fer pour l'Île Royale ainsi que 200 plateformes de campagne et 12 mortiers.

A l'été de 1752, le 27 juillet, l'inspecteur Franquet arriva aux Trois-Rivières. D'ordinaire, les inspecteurs sont entourés d'égards et de prévenances diplomatiques. Les petites attentions influencent souvent le ton des rapports officiels. Bigot s'était montré grand prince. Il avait mis sa barque particulière à la disposition de l'inspecteur, une barque confortable servie par un équipage de onze rameurs, plus deux conducteurs. Sous le tendelet bleu qui les gardait du soleil torride de juillet, Franquet et ses amis, mollement assis sur les coussins bleus, avaient pu jouir à leur aise du spectacle qu'offrait la double bande des rives humanisées par les villages. Bigot avait pourvu ses hôtes de « vivres, de vin et d'eau-de-vie . . . et même d'argent pour faire face aux dépenses journalières du voyage ». Aussi, les trois jours de montée avaient mis messire Franquet en fort belle humeur.

Franquet et ses invités touchèrent la grève trifluvienne le 27 juillet, à 10 heures. Au sommet du Platon, « extrêmement élevé », note l'inspecteur, se tenaient les officiels. Les premiers hommages rendus, le gouverneur Rigaud de Vaudreuil conduisit les arrivants à sa résidence.

« Y arrivé, conte galamment l'hôte choyé, je fus présenté à madame son épouse qui, par parenthèse, est une personne des plus accomplies tant par la figure que par l'esprit. Elle est d'ailleurs pleine de grâce et de politesse ». Malgré ses efforts, l'aimable madame Ri-

gaud de Vaudreuil ne réussit pas à émouvoir le palais raffiné de Franquet : « C'est l'endroit où j'ai vécu le plus frugalement », écrit-il. Pourtant, le journal porte que « on y but toutes sortes de vins, toujours à la glace; jugez du plaisir par le chaud excessif qu'il faisait ». Les estomacs officiels de 1752 se montraient exigeants ! Au sortir de ce dîner *frugal* de vingt couverts, arrosé de plusieurs vins à la *glace*, Franquet prit part à un quadrille digestif, après quoi commença l'inspection de la ville.

Mais la visite de l'établissement des Forges importait encore davantage, Bigot ayant particulièrement insisté auprès de Franquet pour qu'il en fit un examen sérieux. Le lendemain, 28 juillet, à l'heure fort matinale de 5 heures, les officiers des Trois-Rivières et des Forges prenaient place dans des voitures avec Franquet et son escorte. Le temps était lumineux et la route sablonneuse formait comme un coussin moelleux sous les roues. Le pays aux lignes calmes reposait le regard; des tourtes et des perdrix animaient le paysage engourdi; on ne pouvait rêver meilleur prélude à une inspection, que cette promenade apaisante d'une heure et quart par un beau matin de juillet.

Après avoir savouré un moment le spectacle qui s'offrait, du sommet de la côte, le groupe descendit la rampe conduisant à un pont de bois jeté sur le ruisseau. On se rendit à la maison du directeur, puis la visite commença.

On se porta d'abord sur le ruisseau traversé de trois digues. « La forge et les deux martinets qui font l'objet de cet établissement, indique Franquet, sont situés à la rive gauche de ce ruisseau. L'on estime, eu égard à l'abondance de ces eaux, à leur force occasionnée par la raideur de leur pente, qu'on pourrait établir deux autres semblables martinets à sa rive droite, et même un troisième entre la dernière digue et la dite rivière ».

« Les bâtiments affectés au logement des ouvriers sont situés sur le même côté des forges mais un peu éloignés; ils sont plantés çà et là sans aucune symétrie ni rapport de l'un à l'autre »

Les ouvriers donnèrent ensuite des démonstrations de leur sa-

voir-faire dans la coulée de gueuses, de poêles et de marmites. Rien sur le matériel de guerre.

« Après avoir visité tout ce qu'il y a de remarquable à cet établissement, continue le journal, dont l'endroit montagneux, quoique défriché, conserve encore un air sauvage, rabattîmes chez monsieur de Rouville, directeur, où nous dinâmes splendidement ». Evidemment la table de la Grand'Maison dépassait celle du gouverneur des Trois-Rivières . . . l'industrie en remontrait déjà à l'administration !

Le retour s'effectua vers cinq heures, « discourant beaucoup, chemin faisant, sur la forme de régie qui ne saurait être que très onéreuse au roi ».

Les notes de Franquet constituent un précieux document sur l'état des forges après onze ans de régie d'Etat. Le visiteur apprécie l'importance et les possibilités de l'entreprise : « Cet établissement est considérable. Il y a au moins cent vingt personnes qui y sont attachées. On ne brûle dans les fourneaux que du charbon de bois que l'on fabrique à une distance un peu éloignée de l'endroit. La mine est bonne, belle et assez nette ».

« Les principaux employés sont : un directeur, un caissier, un commis pour le détail, un marchand, pourvu du privilège exclusif de débiter les vivres, boissons et marchandises quelconques, et un armurier. Les ouvriers y sont payés généralement, par la rareté d'en trouver, à des prix exorbitants. (. . .) tous sont logés, chauffés et voiturés aux dépens du roi ».

« Il est aisé de convenir que tous ces employés et ouvriers sont d'une dépense considérable. Elle n'est pas la seule. La fabrique du charbon, l'achat des fourrages et avoines, l'emplette des chevaux, les voitures, les harnais, leur entretien, et les charrois de la mine de fer et des denrées la fait monter, à quelque chose près, au profit qu'on en retire. De ce détail, l'on doit sentir que cette régie peut entraîner bien des abus, d'autant que le directeur n'a pas l'autorité absolue, que le caissier la partage et que chacun rend compte à M. l'intendant de la partie qui lui est confiée ».

Franquet souligne les dangers d'abus. Il ne précise rien, se contentant d'écrire qu'on lui a affirmé que le fer, vendu à Québec au prix de 25 à 30 francs le cent livres, n'est porté qu'à 12 francs 10 sous sur le registre de la vente. Il devait y avoir du Bigot là-dedans !

La première mesure proposée pour « maintenir le bon ordre, diminuer la dépense et augmenter la fabrique de fer », « serait de commettre un directeur intelligent (ceci n'a pas l'air d'un compliment à l'adresse de M. de Rouville), dont l'autorité absolue, subordonnée néanmoins à M. l'intendant, s'étendît sur tous les employés et ouvriers quelconques; que tous lui obéissent, rendissent compte et fussent subordonnés ». Franquet suggère en plus d'établir des prix d'avance pour les travaux et les achats, de faire venir un maître-fondeur entendu et expert en toutes sortes d'ouvrages, de même qu'une cinquantaine d'ouvriers afin que les employés cessent de « faire la loi pour le travail » . . .

A l'automne de cette année 1752, le 20 octobre, Bigot présenta une nouvelle supplique dans laquelle il déclarait que de 1741 à 1752 les opérations marquaient un revenant bon de 24,603 livres. Cependant, il fallait prévoir des pertes, à cause des réparations devenues nécessaires et du manque d'ouvriers. « Si les autorités n'envoient pas d'autres spécialistes de Bourgogne ou de Franche-Comté, je serai obligé de faire cesser tous les travaux, ce qui serait fâcheux ».

La France se trouvait aux prises avec des problèmes plus pressants. Les métallurgistes perdus dans leur petite coulée sablonneuse de Saint-Maurice comptaient de moins en moins aux yeux de la Cour. Les remous de la guerre de Sept-Ans allaient bientôt secouer la colonie elle-même et réclamer tous les hommes capables de se battre. Les huit dernières années de régie française n'apportèrent rien de neuf dans l'activité des forges, si ce n'est un recul nettement accentué, allant jusqu'à l'inaction presque complète. L'histoire française des Forges, plus encore que celle du Canada, se termine sans splendeur pour la mère-patrie.

On avait dépensé beaucoup d'énergie et beaucoup d'argent dans le petit val témoin du premier grand effort de conquête humaine sur les richesses naturelles de notre sous-sol. Les tâtonnements, les demi-mesures, l'absence d'idées nettes, et, disons-le aussi, les difficultés inouïes des temps et la rareté de main-d'oeuvre experte — ou simplement honnête —, empêchèrent cette tentative courageuse d'arriver au plein succès.

On avait tout de même accompli de la grande besogne dans ce coin perdu du Nouveau-Monde.

Les Forges Saint-Maurice partagèrent le sort du Canada. Elles deviendront, en 1760, possession britannique et elles connaîtront, sous de nouveaux maîtres, une impulsion et des développements considérables.

Abbi. Lebrun Tessier
Bigot